

les partisans du Gouvernement représentent la minorité de la population canadienne.

Nous en sommes là à l'heure actuelle. Même si le gouvernement bénéficie d'une majorité confortable à la Chambre, il ne représente qu'une groupe minoritaire de Canadiens. Je ne dis pas cela pour chercher querelle au gouvernement ni pour sous-estimer sa victoire électorale, mais parce que j'espère qu'il entendra mes instances. Je le prie de s'arrêter au moment et de réfléchir à ce qu'il fait. Il devrait se rendre compte qu'il ne gouverne pas de droit divin.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. MacLean: On a fait grand état de l'attribution du temps. J'ai entendu dire que nous devrions suivre l'exemple du modèle des parlements. C'est celui que l'on nous conseille de suivre. La difficulté, c'est que les deux situations ne sont pas comparables. Dans bien des cas, comparaison n'est pas raison. Les règles en vertu desquelles fonctionne le Parlement du Royaume-Uni ont été mal interprétées dans bien des cas. L'attribution du temps se justifie de bien des façons, bien entendu, notamment par l'augmentation du volume des travaux du gouvernement. D'autre part, l'attribution du temps est une formule qui plaît aux gouvernements, car il faut adopter une foule de mesures de deuxième ordre. Depuis que je suis député, j'ai vu des gouvernements présenter des mesures qui selon eux étaient des modèles de toutes les vertus et auxquelles il ne fallait pas toucher. Après avoir refusé d'accepter tous les amendements de l'opposition, le gouvernement s'est vu contraint, parfois une année après l'adoption initiale, à représenter la mesure à la Chambre pour la faire modifier et le Parlement a dû à nouveau examiner toute l'affaire.

L'idée de limiter les débats plaît sans doute à ces députés, qui pour la plupart sont nouveaux venus à la Chambre; à cause de leur inexpérience ils ne comprennent pas très bien ce qu'est le Parlement. Ils ne se rendent pas pleinement compte, pour quatre ou cinq ans peut-être quel dépôt important le peuple canadien leur a confié. Ils sont les gardiens de nos droits et libertés précieux; il leur appartient de suivre les grandes traditions de leurs prédécesseurs qui se considéraient comme les serviteurs du peuple.

Je comprends les nombreuses difficultés auxquelles les gouvernements font face. Souvent lorsqu'un gouvernement est élu, il compte parmi ses partisans bien des députés de peu d'expérience qui peuvent mal interpréter. Ils pensent, à tort, avoir été élus parce que leurs mandants estiment qu'ils ne peu-

vent se tromper. Rien ne saurait être moins vrai. Ancien membre d'un gouvernement, je me rends compte, avec le recul voulu, combien il est difficile pour un petit groupe de 50 parlementaires expérimentés de guider et de donner l'exemple à 150 nouveaux députés qui n'ont aucune expérience de ce jeu.

Cela se reproduit souvent. Aussi, beaucoup de députés ne comprennent pas pourquoi le Règlement de la Chambre, fondé sur la tradition, est ce qu'il est.

Depuis l'élection du gouvernement actuel, nous avons changé le Règlement de façon radicale. Les partis qui composent l'opposition et tous les simples députés ont renoncé à un grand nombre de droits dont avaient joui leurs prédécesseurs. Par exemple, les prévisions budgétaires ne sont plus examinées à la Chambre mais en comité. C'est une concession énorme de la part de l'opposition et cela devrait nous donner bien des semaines de temps supplémentaire permettant au cabinet de nous présenter les travaux du gouvernement.

Pourquoi le gouvernement réclame-t-il ces nouveaux pouvoirs, ces pouvoirs extraordinaires et arbitraires destinés à limiter les débats? Je veux parler, bien entendu, de l'article 75c. A quelle mesure législative songe le gouvernement, qui postule une telle restriction de notre liberté de parole? Pourquoi le gouvernement exige-t-il ce bâillon?

Je voudrais bien savoir quelle mesure dont l'imposition exigerait, de la part d'un gouvernement bien intentionné, un règlement comme l'article 75c. Je me suis attaché à résoudre ce problème, mais je ne puis imaginer quelle serait cette mesure. Certes, puisque cette année le gouvernement a autorisé l'homosexualité sous certaines conditions, il se peut que l'année prochaine, il la rende obligatoire—c'est aussi loin que m'entraîne mon imagination. Sérieusement, monsieur l'Orateur, pourquoi le gouvernement réclame-t-il ce pouvoir?

Mon expérience m'a toujours appris que si l'opposition discute pendant longtemps une mesure présentée par le gouvernement—ces débats durent parfois de nombreuses semaines—l'opposition a généralement raison. L'expérience l'a souvent prouvé dans ces cas-là. (*Exclamations*)

C'est pourquoi on devrait imposer l'axiome suivant: aucun gouvernement ne devrait pouvoir présenter une mesure qui nécessitera, pour l'imposer à la Chambre, un règlement qui limite la liberté d'expression. On a constaté avec le temps que le gouvernement avait